

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20252606_49/377
	Du 26 JUIN 2025 à 18 heures30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 22 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 5 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 Objet : Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande fonds de concours Nîmes Métropole – Annule et remplace la délibération N°DE20241217_095/778 du 17 décembre 2024	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Marion BERLINE ; Sophie GIMENO ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Agnès GHELFI ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Alice BROSSETTE ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN ; Marcel DESPROGES</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Christian ANDRE pouvoir à Pascal MIARD, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI, Guillaume BARAGNON pouvoir à Jean-Luc CHAILAN, Sophie DENAT pouvoir à Antoine GIRON, Patrick ETIENNE pouvoir à Laurence MARTIN</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration :</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

Depuis 2022, la Commune a engagé un programme de rénovation de ses bâtiments communaux. Dans ce cadre, elle souhaite poursuivre les travaux sur le bâtiment de la « Salle Polyvalente », afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de cet équipement utilisé quotidiennement par les associations et la collectivité pour diverses animations.

Les travaux envisagés comprennent :

- le remplacement des luminaires et des caissons de ventilation,
- le remplacement des menuiseries,
- le renforcement de l'isolation des murs et de la toiture,
- l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique,
- la surélévation du plancher bas avec isolation.

À la suite de la consultation de maîtrise d'œuvre lancée en mars 2025, la SCOP Ecostudio Architectes a été retenue pour mener à bien ce projet de rénovation énergétique. Les bureaux d'études techniques (BET) Fluide et Structure, mandatés par Ecostudio, ont effectué une visite du site le vendredi 25 avril. Cette visite a donné lieu à un rapport détaillé mettant en évidence plusieurs défaillances du bâtiment existant. Ces constats nécessitent des travaux structurels complémentaires, notamment sur le gros œuvre, le réseau électrique et le traitement des sols.

Bien que ces travaux ne soient pas directement liés à la performance énergétique, ils s'avèrent indispensables pour permettre la mise en œuvre efficace du projet initial et pour atteindre les objectifs de gain énergétique conformément aux préconisations techniques.

Suite à ces éléments, les services de Nîmes Métropole ont demandé l'annulation de la demande de subvention initiale, afin de déposer une nouvelle demande tenant compte des coûts réévalués sur la base du rapport du cabinet Ecostudio.

En conséquence, Monsieur le Maire propose :

- d'annuler la demande de subvention formulée par la délibération n° DE20241217_095/778 du 17 décembre 2024 ;
- de solliciter à nouveau un fonds de concours auprès de Nîmes Métropole pour le projet ainsi révisé, pour un montant prévisionnel de **337 000,00 € HT**.

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et avec 7 voix contre de Patrick ETIENNE, Elisabeth CRES, Alice BROSSETTE, Loïc COUDOU, Laurence MARTIN, Marc AUGIER et Catherine ROCCO

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de la « salle polyvalente » d'un montant prévisionnel révisé à 337 000.00 € HT.

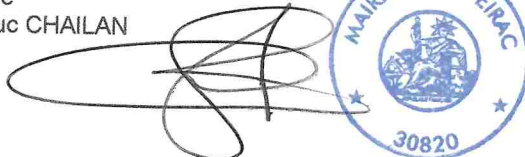
DECIDE de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole pour le projet exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

ANNULE la délibération N° DE20241217_095/778 du 17 décembre 2024 ayant le même objet.

Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 27 juin 2025

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Lingerat', written over the typed name of the secretary.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>